COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du conseil communautaire

du 13 février 2012 **n°7**

RAPPORTEUR : **Madame Isabelle ENON**

OBJET : **Fixation de tarifs pour les visites et activités touristiques et patrimoniales du Châtelleraudais.**

Mesdames, Messieurs,

La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais ouvre et fait visiter les sites patrimoniaux de l'abbaye de l'Etoile, la ferme – musée des Acadiens à Archigny, le Moulin de Chitré l'échiquier de Moussais la Bataille à Vouneuil- sur-Vienne, le théâtre Gallo Romain du Vieux Poitiers à Naintré et le parcours architectural à Châtellerault.

Afin d'homogénéiser les tarifs, mais aussi d'élargir les possibilités d'accueil, notamment en direction du public scolaire, il convient de revoir la tarification.

* * * * *

VU l'article 3, alinéa I.1.2. des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence de développement économique, notamment touristique,

VU les délibérations n°1 du conseil communautaire du 5 février 2001, n°2 du 12 novembre 2001 déclarant d'intérêt communautaire les équipements touristiques précités,

VU la délibération n° 7 du conseil communautaire du 6 juin 2011, portant sur la fixation des tarifs pour les animations et les visiteurs durant la saison estivale dans les équipements touristiques et patrimoniaux, instituant notamment un tarif couplé de l'abbaye de l'Etoile et de la ferme acadienne n° 10 ,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de pratiquer une politique tarifaire en cohérence avec les propositions d'accueil sur les sites,

Le conseil communautaire ayant délibéré décide :

- de valider les tarifs suivants :

TARIFS DE VISITES

Sites	**Gratuit pour les moins de 18 ans - Individuels**	**Groupes**	
	Plein-tarif (A partir de 18 ans)	***Demi-tarif (4 - 18 ans)***	***Plein-tarif (A partir de 18 ans)***
Sites touristiques Visites libres	2 €	/	/
Sites touristiques Visites Guidées	3.5 €	1.5 €	3 €
Billet couplé (abbaye – ferme acadienne) Visites guidées	6 €	/	/
Pass patrimoine Visites guidées	10 €	/	/
Visites du patrimoine guidées	3.5 €	1.5 €	3 €
Atelier du patrimoine, ½ journée	/	6.00 €	/
Atelier du patrimoine, 1 journée	/	10.00 €	/

- d' autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 15/02/12 n° 805
Publié au siège de la CAPC, le 14/02/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM